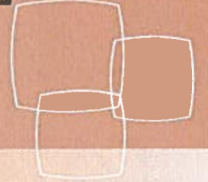




Le BC en bref



La revue du mois au Bureau de la concurrence

Août 2011

Nouvelles

Le site Web sur la loi canadienne anti-pourriel est lancé

Depuis le 1^{er} août, le site www.combattrelepourriel.gc.ca est en ligne et présente de l'information sur la loi canadienne anti-pourriel, qui a été adoptée en décembre 2010 et qui devrait entrer en vigueur au cours de l'année.

Le Bureau de la concurrence est l'un des trois organismes gouvernementaux chargés de l'application de cette nouvelle loi. Celle-ci permettra au Bureau de s'attaquer plus efficacement aux indications fausses ou trompeuses ainsi qu'aux pratiques commerciales trompeuses ayant cours sur le marché électronique, notamment les en-têtes de message faux ou trompeurs ainsi que le contenu des sites Web.

Pour en savoir plus sur la nouvelle loi, consultez le www.combattrelepourriel.gc.ca.

Nouvelles récentes

- **Le 30 août 2011**
[Cinq Albertains condamnés pour télémarketing trompeur](#)
 - **Le 11 août 2011**
[Le Bureau de la concurrence publie un sommaire de l'Étude sur les mesures correctives en matière de fusions](#)
 - **Le 8 août 2011**
[Mise à jour des lignes directrices du Bureau de la concurrence sur les lettres de non-intervention relatives aux examens de fusions](#)
- > Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec [Phil Norris](#) aux Communications.

> *Le BC en bref* est une publication électronique diffusée périodiquement auprès des médias et intervenants qui donne un aperçu de l'actualité récente touchant le Bureau.

> Le Bureau de la concurrence, en tant qu'organisme d'application de la loi indépendant, veille à ce que les entreprises et les consommateurs canadiens prospèrent dans un marché concurrentiel et innovateur.



[Centre des renseignements](#)



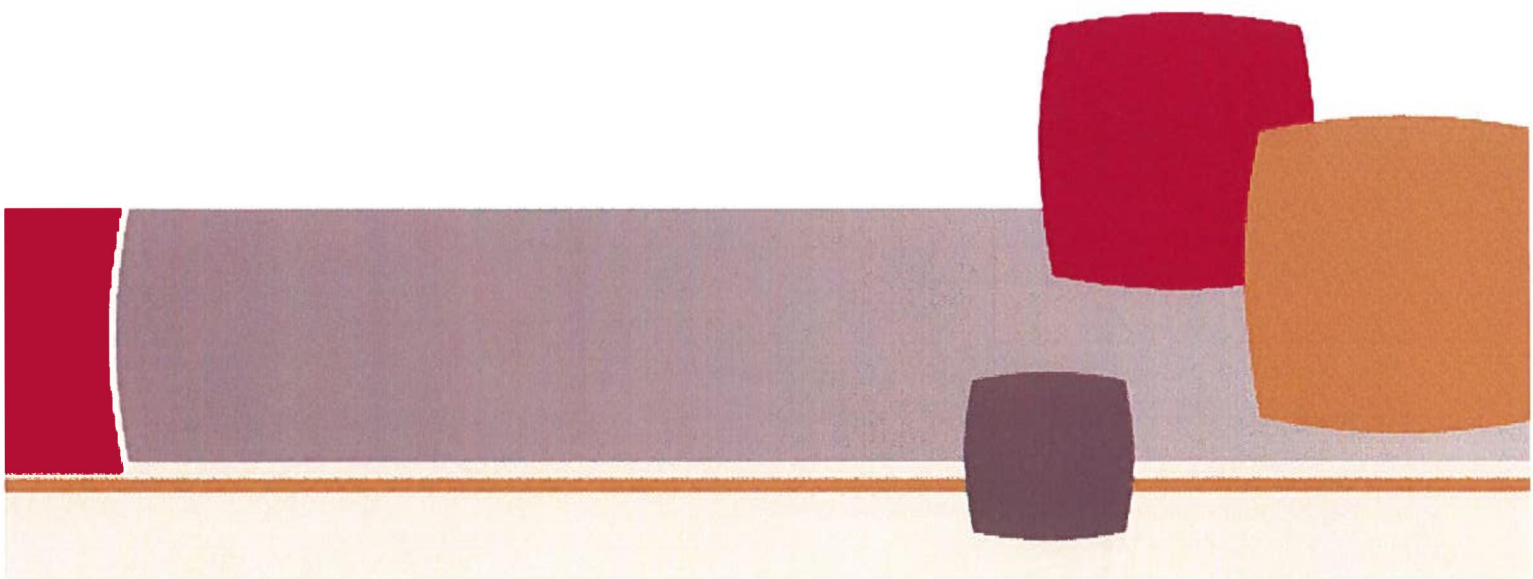
[Centre des médias du Bureau de la concurrence](#)



[Page d'accueil du Bureau de la concurrence](#)

ISSN 1923-2306
Volume 3, numéro 7

17-0000000-1
17-0000000-2
17-0000000-3



Canada